

DECISION
N° 91.00.624.002.3 DU 13 FEVRIER 1991

Balances SARTORIUS modèle MC BA 100

(CLASSE I)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

SARTORIUS AG, D-3400 Göttingen (Allemagne).

DEMANDEUR

SARTORIUS S.A.R.L., 11, avenue du 1er Mai, B.P. 27, 91122 Palaiseau Cedex.

CARACTERISTIQUES

Les balances SARTORIUS modèle MC BA 100 sont des instruments de pesage à équilibre automatique, à plateau supérieur et à affichage numérique à cristaux liquides. Les articulations du système Roberval assurant un déplacement vertical du plateau sont des lames. Le plateau est protégé des courants d'air par une chambre en verre munie de portes coulissantes.

Ces balances sont équipées d'un dispositif indicateur de niveau, d'un dispositif de mise de niveau constitué par les pieds réglables, d'un dispositif automatique de mise à zéro à la mise sous tension, d'un dispositif automatique de mise à zéro suiveur pouvant, ou non, être mis en œuvre par

l'utilisateur, d'un dispositif semi-automatique de tare et d'un dispositif semi-automatique de réglage (masse incorporée).

Les caractéristiques métrologiques des balances SARTORIUS modèle MC BA 100 sont les suivantes :

$$60 \text{ g} \leq \text{Max} \leq 420 \text{ g}$$

$$0,1 \text{ mg} \leq d_d \leq 1 \text{ mg}$$

$$T = - \text{Max}$$

Ces balances sont équipées d'une sortie RS 232 C/423.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les balances SARTORIUS modèle MC BA 100 objet de la présente décision sont munies d'une plaque signalétique inamovible sur laquelle figurent les mentions suivantes :

BALANCE SARTORIUS modèle MC BA 100 n° ...

Décision n° 91.00.624.002.3 du 13 février 1991

(I)

$$\text{Max} \dots \text{g}, d_d = \dots \text{mg}, T = - \dots \text{g}$$

INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION

NON VERIFIE PAR L'ETAT

INDICATIONS PARTICULIERES

Les désignations commerciales (types) des balances peuvent figurer sur leur carter. Elles ne sont pas inscrites sur la plaque signalétique.



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Par la présente décision les balances SARTORIUS modèle MC BA 100 sont dispensées de la vérification primitive et de la vérification périodique mais restent soumises à la surveillance.

Ces balances ne doivent pas, même occasionnellement, être utilisées pour les opérations prévues à l'alinéa 2 de l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

DEPOT DE MODELE

Notice descriptive, plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'INDUSTRIE

L'INGÉNIEUR GÉNÉRAL DES MINES,
M. GERENTE

